

GRILLE TARIFAIRE - PUBLIC GROUPE

MUSEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

en vigueur au 1er septembre 2024

Tarif par personne

EXPLOITATION NORMALE

		Droit d'entrée		Activités optionnelles						
		Check-in	Boarding Pass	La petite histoire	Tour de contrôle	Planète Pilote	Planétarium	Simupilote	Atelier	Visite guidée
Public groupe*	<i>Groupes classiques</i>									
	Groupe + 26 ans	12 €								
	Groupe jeune (19-25 ans)	0 €	6 €							
	Groupe enfant (0-18 ans)	0 €	4 €			4 €	4 €	5 €	5 €	5 €
	<i>Groupes militaires</i>									
	Groupe militaire	0 €								
	<i>Groupes démocratisation culturelle</i>									
	Groupe scolaire REP	0 €	2 €							
	Groupe médico-social + 26	6 €								
	Groupe médico-social - 26	0 €				2 €	2 €	3 €	3 €	3 €
Groupe champ social	0 €									

* Est considéré comme groupe un ensemble de minimum 10 personnes appartenant à une collectivité (scolaire, centre de loisirs, comité d'entreprise, association, professionnel du tourisme, etc.). Les groupes formés par des particuliers venus en nombre (individuels et familles) n'appartiennent pas à cette catégorie de visiteurs (à l'exception des anniversaires enfants).

OUVERTURE PARTIELLE

		Droit d'entrée	
		Check-in	Boarding Pass
Public groupe	<i>Groupes classiques</i>		
	Groupe + 26 ans	9 €	
	Groupe jeune (19-25 ans)	0 €	5 €
	Groupe enfant (0-18 ans)	0 €	3 €
	<i>Groupes militaires</i>		
	Groupe militaire	0 €	
	<i>Groupes démocratisation culturelle</i>		
	Groupe scolaire REP	0 €	1 €
	Groupe médico-social + 26	5 €	
	Groupe médico-social - 26	0 €	
Groupe champ social	0 €		

Autres prestations payantes pour les groupes

Prestation	Tarif
Droit de parole***	40€ par guide
Livrets-jeux	1€ par livret

*** Le droit de parole est payant quand la visite guidée s'inscrit dans le cadre d'une prestation commerciale c'est-à-dire que la visite guidée est facturée aux visiteurs. De plus, conformément à l'article 211-1 du code du tourisme et l'article 109 de la loi du 7 juillet 2016, seuls les guides titulaires d'une carte de guide-conférencier sont autorisés à mener des visites guidées dans ce cadre dans un musée de France. Pour ces visites, une réservation est obligatoire. Une copie de la carte de guide-conférencier doit être fournie au moment de la réservation. Une exonération est accordée pour certains groupes tant que la visite guidée s'effectue dans un cadre non-marchand :

- groupes scolaires,
- militaires,
- membres de l'AAMA (Association des Amis du Musée de l'Air),
- autres groupes sur accord de la Direction ou dans le cadre d'une convention de partenariat.

Gratuité accompagnateurs

La gratuité pour les accompagnateurs s'applique uniquement pour les groupes scolaires et périscolaires.

La gratuité est accordée pour 5 adultes accompagnateurs pour un groupe de 30 enfants maximum (enseignant compris).

Le droit d'entrée est payant pour les accompagnateurs supplémentaires (12€ par personne). Ils peuvent visiter le musée (Check-in + Boarding Pass) mais ne peuvent pas prendre part aux autres activités optionnelles réservées.